

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/11/25-05-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 25 novembre 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2021/12/15-04-CA du Conseil d'administration approuvant le budget d'Aix-Marseille Université pour 2022,

Vu la délibération n°2022/06/21-06-CA du Conseil d'administration approuvant le budget rectificatif n°1 d'Aix-Marseille Université pour l'année 2022,

DECIDE :

OBJET : Budget rectificatif n°2 – 2022

Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 d'Aix-Marseille Université comprenant : le budget agrégé, le budget annexe immobilier ainsi que le budget de la Fondation Universitaire A*Midex, tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents : 18

Représentés : 29

Fait à Marseille le 25 novembre 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



PRESENTATION DU BR2

POUR DELIBERATION

- Le Budget Rectificatif
 - Budget agrégé
 - Budget Annexe Immobilier
 - Budget de la fondation A*Midex



Le vote du Budget rectificatif n° 2 - 2022



Le Conseil d'Administration approuve le budget *agrégé* AMU :

1. Les autorisation budgétaires suivantes :

- 7 874 ETPT dont 6 523,8 ETPT sous plafond
- 835 211 680 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 570 365 755 € personnel
 - 167 936 717 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 96 909 208 € investissement
- 803 663 939 € de crédits de paiement
 - 570 365 755 € personnel
 - 141 581 874 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 91 716 310 € investissement
- 772 848 781 € de prévisions de recettes
- - 30 815 158 € de solde budgétaire

2. Les prévisions budgétaires suivantes :

- - 28 523 796 € de variation de trésorerie
- - 3 313 122 € de résultat patrimonial
- 9 301 878 € de capacité d'autofinancement
- - 23 536 155 € de variation de fonds de roulement

Le vote du Budget rectificatif n° 2 - 2022



Le Conseil d'Administration approuve le *budget annexe immobilier* :

1. Les autorisation budgétaires suivantes :

- ⊙ 115 289 269 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 914 000 € personnel
 - 60 751 365 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 53 623 904 € investissement
- ⊙ 102 380 766 € de crédits de paiement
 - 914 000 € personnel
 - 41 343 195 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 60 123 571 € investissement
- ⊙ 85 893 919 € de prévisions de recettes
- ⊙ - 16 486 847 € de solde budgétaire

2. Les prévisions budgétaires suivantes :

- ⊙ - 21 261 282 € de variation de trésorerie
- ⊙ 0 € de résultat patrimonial
- ⊙ 3 500 000 € de capacité d'autofinancement
- ⊙ 36 175 555 € de variation de fonds de roulement (incluant l'apport de 51 358 554 € effectué au BR1)

Le vote du Budget rectificatif n° 2 - 2022



Le Conseil d'Administration approuve le budget de la *FU A*Midex* :

1. Les autorisation budgétaires suivantes :

- ⊙ 56 627 013 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 19 600 020 € personnel
 - 18 938 250 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 18 088 743 € investissement
- ⊙ 50 647 099 € de crédits de paiement
 - 19 600 020 € personnel
 - 17 265 469 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 13 781 610 € investissement
- ⊙ 46 078 847 € de prévisions de recettes
- ⊙ - 4 568 252 € de solde budgétaire

2. Les prévisions budgétaires suivantes :

- ⊙ - 5 497 841 € de variation de trésorerie
- ⊙ - 491 350 € de résultat patrimonial
- ⊙ - 291 350 € de capacité d'autofinancement
- ⊙ - 534 550 € de variation de fonds de roulement